

MINISTRE DU PLAN ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITE NATIONALE

ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES
(EVALUATION DE LA PAUVRETE AU CAMEROUN)

- METHODOLOGIE
- BUDGET

Yaoundé, novembre 1993

SOMMAIRE

1. OBJECTIF ET JUSTIFICATION
2. ORGANISATION
3. PLAN DE SONDAGE
 - 3.1. Base de sondage
 - 3.2. Taille de l'échantillon
 - 3.3. Tirage des Z.D. et des ménages
4. LOGISTIQUE
5. QUESTIONNAIRE
6. COLLECTE DES DONNEES
7. EXPLOITATION DES DONNEES
8. REMUNERATION DES AGENTS RECRUTES
9. CALENDRIER GLOBAL DES TRAVAUX

ANNEXES

ANNEXE I : PLAN D'EXECUTION DES ACTIVITES PRELIMINAIRES

ANNEXE II : ORGANISATION DU TRAVAIL DES EQUIPES DE COLLECTE

ANNEXE III : BUDGET

1. OBJECTIF ET JUSTIFICATION

L'objectif principal de cette enquête est de fournir un ensemble d'indicateurs sur la pauvreté pour l'ensemble du pays et selon les strates géographiques : grandes villes, autres villes, zones rurales de cultures du cacao, du café et du coton.

En 1983/1984, le Cameroun a réalisé sur ses fonds propres sa première enquête nationale BUDGET-CONSOMMATION, qui a permis d'élaborer un profil national de pauvreté. Depuis lors, et malgré la crise et la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel, aucune opération statistique du même type n'a été réalisée pour mesurer les effets de l'ajustement sur les conditions de vie des ménages et évaluer l'état de la pauvreté.

Certes depuis deux ou trois ans un certain nombre d'enquêtes ont été exécutées, mais ne sauraient renseigner sur la pauvreté au Cameroun soit en raison de leurs objectifs spécifiques (Enquête démographique et de santé en 1991), soit en raison de leur caractère parcellaires (Enquête sur la pauvreté et le marché du travail à Yaoundé en 1990/1991, Enquête 1-2-3 en 1992/1993, Enquête Ocisca en 1993).

2. ORGANISATION

L'ECAM est réalisée par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Bureau Central des Recensements et des Enquêtes). Le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale est le Directeur National de l'ECAM.

Les travaux de terrain et de saisie sont exécutés par des agents temporaires. La supervision de l'ensemble des activités de l'ECAM est assurée par une dizaine de cadres, Démographes, Statisticiens-Economistes ou Ingénieurs de Travaux Statistiques.

3. PLAN DE SONDAGE

3.1. Base de sondage

A Yaoundé et Douala, la base de sondage est constituée par l'ensemble des îlots délimités sur des photographies aériennes datant de décembre 1991. La taille moyenne des îlots est de 100 ménages.

Dans le reste du pays, l'ensemble des zones de dénombrement (Z.D) définies au RGPH de 1987 constituent la base aréolaire de sondage.

3.2. Taille de l'échantillon

Pour des raisons de budget et d'organisation, on se propose d'enquêter un échantillon national d'environ 2700 ménages stratifié selon quatre grands domaines d'études avec des taux de sondage différents : Yaoundé ; Douala ; les autres villes d'au moins 10.000 habitants ; et le milieu rural, stratifié à son tour en trois zones (zone de culture du cacao, zone de culture du café, et zone de culture du coton).

Dans un premier temps, la répartition de l'échantillon des ménages et des grappes entre ces domaines est la suivante (répartition obtenue en augmentant le taux de sondage à Yaoundé/Douala et dans les Autres villes par rapport au taux global) :

	Ménages	Z.D.
Yaoundé	432	24
Douala	540	30
Autres villes	576	24
Milieu rural	1152	48
Ensemble	2700	126

3.3. Tirage des Z.D. et des ménages

A Yaoundé et Douala, les Z.D. seront choisies avec probabilités égales. Au 2^e degré, on tirera 18 ménages dans chaque grappe à partir de la liste des ménages établie lors des travaux de dénombrement.

En ce qui concerne les autres villes, les Z.D. seront choisies dans 8 villes à raison de 3 Z.D. par ville (tirage proportionnel à la taille des Z.D.). 24 ménages seront tirés par Z.D. Le tirage des villes est proportionnel à l'effectif de la population ou des ménages (données du RGPH de 1987).

Pour le milieu rural, il est envisagé de répartir les Z.D. entre les trois zones (savane, forêt, Hauts Plateaux) proportionnellement à l'effectif de la population. 24 ménages seront tirés par Z.D. sur la base des listes fournies par les travaux de dénombrement.

4. LOGISTIQUE

Il est prévu l'achat de quatre véhicules de type SUZUKI pour le transport du matériel d'enquête (questionnaires, balances, toises...) et les déplacements des équipes d'enquêteurs d'une ville à une autre. Pour les autres équipements et matériel (balances, toises, micro-ordinateurs et accessoires), l'on utilisera ceux acquis dans le cadre de

l'ECAM (Projet DSA).

Au total, dix sept équipes mobiles seront formées comprenant chacune quatre agents, dont un contrôleur et trois enquêteurs. La supervision de l'ensemble des travaux de terrain sera conjointement assurée par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale et les services provinciaux des enquêtes statistiques.

La répartition des équipes et des véhicules par strate géographique est approximativement la suivante :

- Yaoundé : 4 équipes
- Douala : 5 équipes
- Autres villes : 4 équipes
- Milieu rural Centre+Sud+Est : 1 équipe
- Milieu rural Ouest+Nord-Ouest : 1 équipe
- Milieu rural Littoral + Sud-ouest : 1 équipe
- Milieu rural Grand Nord : 1 équipe

Chacune des quatre équipes rurales dispose d'un véhicule. Il est à noter que les équipes rurales provinciales ne correspondent pas aux strates de l'enquête.

5. QUESTIONNAIRE

Le questionnaire comprend 8 sections :

section 1 : DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES SUR TOUS LES MEMBRES DU MENAGE

Dans cette section sont relevés pour chaque membre du ménage, les informations sur :

- . les principales variables démographiques ;
- . le niveau et la fréquentation scolaire ;
- . l'utilisation des services de santé au cours des deux dernières semaines ;

section 2 : DEPENSES RETROSPECTIVES

Cette section comprend sept feuillets correspondant chacun à un poste de dépenses non alimentaires.

Il s'agit d'enregistrer les produits et services achetés ou autocommés ainsi que les cadeaux donnés ou reçus au cours de la période de référence.

La période de rétrospection est de 12 mois pour le poste EDUCATION, et de 6 mois pour tous les autres postes.

section 3 : CADEAUX DONNES ET RECUS EN ESPECES

Cette section se réfère aux montants des cadeaux donnés et des cadeaux reçus en espèces au cours des six derniers mois.

section 4 : DONNEES SUR LES ACTIVITES DU CHEF DE MENAGE ET DE SES CONJOINTS

Cette section saisit des informations sur les activités actuelles (principales et secondaires) et sur l'activité antérieure du chef de ménage et de ses conjoints.

section 5 : LOGEMENT ET EQUIPEMENT

Cette section relève des renseignements sur le type d'habitat occupé par le ménage, et les commodités actuelles et il ya un an (mode d'occupation, mode d'éclairage, mode d'approvisionnement en eau, combustible pour la cuisine..).

On y enregistre en outre les biens durables possédés par le ménage et l'évolution de leur nombre au cours des 12 derniers mois.

section 6 : EXPLOITATION AGRICOLE ET NON AGRICOLE

Dans cette section, il s'agit de déterminer :

- . si le ménage possède une exploitation ;
- . comment a varié le nombre de biens d'entreprises au cours des 12 derniers mois.
- . les raisons de non utilisation des engrais.

section 7 : REVENUS ET RECETTES

Cette section permet d'obtenir des données sur :

- . les sources de revenus au cours des 12 derniers mois
- . l'évolution de chaque type de revenu au cours des 12 derniers mois .

section 8 : DEPENSES JOURNALIERES, MONETAIRES ET NON MONETAIRES

Cette section comprend sept feuillets à raison d'un feuillet par jour.

On y enregistre chaque jour tous les achats quotidiens de produits ou services (type et montant) pour la consommation des ménages, ainsi que l'autoconsommation et les cadeaux donnés ou reçus en nature (type et montant estimé).

section 9 : DEPENSES HEBDOMADAIRES, MONETAIRES ET NON MONETAIRES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Cette section enregistre les dépenses rétrospectives (sur 7 jours) des dépenses alimentaires et de boissons, en nature et en espèces.

6. COLLECTE DES DONNEES

Le tirage des ménages dans chaque Z.D. est effectué par le superviseur provincial au fur et à mesure de l'avancement des travaux de dénombrement.

Une fois le tirage des ménages terminé au niveau de chaque zone de supervision, le superviseur doit, après accord de la Direction de la Statistique, lancer les opérations de collecte des données, selon un calendrier et un itinéraire pré-établis.

Sur l'ensemble du pays, les travaux de collecte des données auprès des ménages (non compris les travaux de dénombrement) ne doit pas excéder 13 semaines.

7. EXPLOITATION DES DONNEES

La saisie des données se fera à Yaoundé, au fur et à mesure de l'acheminement et de la réception des questionnaires. Elle sera réalisée par 25 agents (20 Opérateurs et 5 contrôleurs) recrutés à la suite d'une formation de 15 jours à Yaoundé.

En principe, la saisie des données devra s'achever au plus tard un mois après la fin de la collecte des données.

La publication des premiers résultats se fera un mois après la fin des travaux de saisie des données.

8. REMUNERATIONS DES AGENTS RECRUTES

Les agents évoluant sur le terrain sont payés sur une base mensuelle, aux taux suivants :

- . Contrôleur : 50.000 FCFA ;
- . Enquêteur : 45.000 FCFA
- . Chauffeur : 30.000 FCFA

En plus, il leur est alloué une indemnité mensuelle de déplacement ainsi qu'il suit :

- . Contrôleur : 30.000 FCFA ;
- . Enquêteur : 30.000 FCFA
- . Chauffeur : 15.000 FCFA

La rémunération de base est payée en deux temps, à la fin des travaux de dénombrement d'une part, et à la fin de la collecte des données d'autre part. Quant à l'indemnité de déplacement, une avance est accordée en début d'enquête.

Les agents de saisie sont payés au taux mensuel de 45.000 FCFA. Il ne leur alloué aucune indemnité de déplacement.

9. CALENDRIER GLOBAL DES TRAVAUX

En admettant que l'enquête démarre le 1er Mars 1994, le calendrier global des activités serait le suivant :

Formation : 1er-10 mars 1994 ;

Dénombrement : 15 mars-15 avril 1994 ;

Collecte : 20 avril- 21 juillet 1994 ;

Saisie : 25 mai - 25 août 1994

Principaux Résultats : du 25 août au 30 septembre 1994.

ANNEXES

ANNEXE I : PLAN D'EXECUTION DES ACTIVITES PRELIMINAIRES

a) Formation du personnel de terrain

La formation des agents (enquêteurs et contrôleurs) porte sur les travaux de dénombrement d'une part, et sur la collecte des données d'autre part. Elle pourra être organisée dans les cinq centres suivants : Yaoundé, Douala, Maroua, Bamenda, et Buéa.

Le nombre d'agents à former par centre est fixé par la Direction de la Statistique. Les candidats sont sélectionnés et formés par les superviseurs provinciaux et les représentants de la Direction de la Statistique directement impliqués dans le projet. Les dossiers des différents candidats retenus pour la formation devront parvenir à la Direction de la Statistique une à deux semaines avant le début de la formation.

La formation dure dix jours. Les candidats retenus à la fin de la formation sont recrutés pour une durée de trois à quatre mois, sur la base d'une décision d'engagement signée par le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. Ils sont révocables.

b) Travaux de dénombrement

La durée des travaux de dénombrement est de 3 à 4 semaines (y compris le tirage de l'échantillon des ménages dans l'ensemble des Z.D.).

La numérotation et l'enregistrement des structures dans une zone de dénombrement/segment/îlot sont réalisés en même temps par tous les membres de l'équipe, sous la conduite directe et permanente du contrôleur. Deux enquêteurs se chargent de l'inscription des numéros sur les structures, pendant qu'un autre enquêteur remplit le bordereau des structures.

La numérotation des structures est continue. A partir d'un point de la Z.D., l'équipe parcourt la zone selon un ordre logique déterminé par le contrôleur.

Un numéro précédé du sigle ECAM est attribué à chaque structure. La première structure portera l'inscription EPAU 001, la seconde structure ECAM 002, et ainsi de suite jusqu'à la dernière structure de la Z.D. ou de l'îlot.

Parallèlement au travail de dénombrement des structures dans chaque Z.D/îlot, le contrôleur procède à l'actualisation de la carte, en dessinant un nouveau croquis comprenant ;

- les numéros d'un grand nombre de structures et le sens de la numérotation sur le terrain ;
- les principales voies de communication avec des flèches indiquant l'itinéraire à suivre ;
- l'emplacement des localités/quartiers ;
- les limites de chaque localité, matérialisées par des points de repères identifiables.

c) Dénombrement des ménages

Une fois le dénombrement des structures terminé, le contrôleur répartira les différentes parties de la Z.D/îlot entre les enquêteurs aux fins du dénombrement.

Chaque enquêteur visite une à une les structures situées dans la partie de la Z.D ou de l'îlot qui lui a été confiée par le contrôleur. Dans chaque structure, l'enquêteur remplit le bordereau des ménages. Ceci signifie que l'enquêteur doit au préalable identifier le(s) ménage(s) vivant dans la structure.

d) Contrôle des travaux de dénombrement.

Dans chaque Z.D, le contrôleur des opérations de dénombrement est assuré par le contrôleur. A cet effet, il doit :

i. suivre la progression des enquêteurs sur le terrain, et s'assurer que tous les ménages de toutes les structures de la zone assignée à chaque enquêteur sont dénombrés ;

ii. résoudre tous les problèmes rencontrés sur le terrain : problème d'ordre technique, matériel ou logistique ;

iii. transmettre les bordereaux de structures et de ménages au service provincial des enquêtes statistiques.

4.2.5. Prise de contact et reconnaissance de la Z.D/îlot

Le superviseur provincial prendra les contacts nécessaires avec les autorités administratives locales pour leur expliquer les objectifs de L'ECAM et les activités des équipes dans la localité.

Si possible, le superviseur provincial introduira chaque équipe auprès des chefs de villages ou de quartiers.

ANNEXE II : ORGANISATION DU TRAVAIL DES EQUIPES DE COLLECTE

a) Cas de YAOUNDE/DOUALA

Chaque équipe dispose de six grappes ou îlots de 18 ménages chacun. L'enquête dans chaque grappe dure maximum 12 jours.

Dans une grappe, chaque enquêteur dispose de 6 ménages qu'il doit suivre pendant dix jours. En divisant les 6 ménages en deux groupes A et B de 3 ménages, le programme de travail de l'enquêteur dans la grappe pourrait être le suivant :

- 1^e et 2^e jour :
 - . contact avec les ménages (6 ménages par enquêteur)
 - . dépôt des carnets de relevés ;
 - . remplissage de la section 5 pour l'ensemble des 6 ménages ;
- 3^e jour et 5^e jour : enquête auprès du groupe A
 - . sections 1 & 2 ;
 - . section 8 ;
- 7^e, 9^e et 11^e jour : enquête auprès du groupe A
 - . sections 3, 4, 6 & 7 ;
 - . section 8

Pour le groupe B, le schéma de collecte est identique à celui du groupe A aux 4^e, 6^e, 8^e, 10^e et 12^e jour.

b) Cas des AUTRES VILLES

Chaque équipe dispose de six grappes réparties dans deux villes à raison de trois grappes par ville. Vingt quatre ménages doivent être interrogés dans chaque grappe.

Dans chaque ville, l'enquête dure au maximum 30 jours, à raison de 15 jours par grappe. Le programme de travail au niveau de l'enquêteur pourrait être le suivant dans une grappe (les 8 ménages sont classés en deux groupes A et B de 4 ménages chacun) :

- 1^e, 2^e et 3^e jour :
 - . contact avec les ménages (8 ménages par enquêteur)

- . dépôt des carnets de relevés ;
- . remplissage de la section 5 pour tous les 8 ménages
- 4e jour et 6e jour : enquête auprès du groupe A
 - . sections 1 & 2 ;
 - . section 8 ;
- 8e jour et 10e jour : enquête auprès du groupe A
 - . sections 3, 4 ;
 - . section 8
- 12e et 14 e jour : enquête auprès du groupe A
 - . sections 6 & 7
 - . section 8

Pour le groupe B, le schéma de collecte est identique à celui du groupe A aux 5e, 7e, 9e, 11e et 13e jour.

c) Cas du MILIEU RURAL

Chaque équipe dispose de 12 grappes à raison d'une grappe pour une période de 6 jours.

Le programme de travail au niveau de la grappe peut être le suivant :

- 1e , 2e jour :
 - . déplacement vers la grappe
 - . contact avec les ménages (8 ménages par enquêteur)
 - . section 1
 - . section 9
- 3e et 4e jour :
 - . sections 2 ;
 - . section 3 ;
 - . section 4 & 5
- 5e et 6e jour :

. section 6 & 7

ANNEXE III : BUDGET

A. Quatre (4) véhicules SUZUKI
Achat + Assurances = **28.000.000 FCFA**

B. Cinquante un (51) enquêteurs
(Salaires + Déplacement)
80.000 x 51 (agents) x 4 (mois) = **16.320.000**

C. Dix sept contrôleurs (Salaires + Déplacements)
75.000 x 17 (agents) x 4 (mois) = **5.100.000**

D. Quatre chauffeurs (Salaires + Déplacements)
45.000 x 4 x 5 mois = **900.000**

E. Frais de transport agents (Autres villes)
18 agents x 3 voyages x 5.000 FCFA/voyage = **270.000**

F. Vingt cinq Opérateurs de saisie (Salaires)
45.000 x 25 x 3 (mois) = **3.375.000**

G. Carburant et entretien
250.000 FCFA/jour x 4 (véhi) x 4 mois = **4.000.000**

H. Missions de supervision
15.000 FCFA/jour x 40 jours x 10 person = **6.000.000**

I. Frais de transport (Missions de supervision)
30.000 FCFA/voyage x 4 voyages x 10 person
=1.200.000

J. Impression des questionnaires
3000 exemplaires x 30 pages x 20 FCFA = **1.800.000**

K. Impression des autres instruments de collecte (carnets
de relevés et bordereaux)
(Forfaitaire) = **400.000**

L. Fournitures de bureau, Fournitures
micro-informatiques et matériel de tirage ozalid
(Forfaitaire) = **2.000.000**

M. Formation des agents
70 agents x 10 jours x 1500FCFA/jour = **1.050.000**

N. Missions pour la formation
15.000 FCFA/jour x 10 jour x 10 person = **1.500.000**

O. Sensibilisation
(Forfataire) = **1.500.000**

P. Frais de publication des rapports
500 exemplaires x 200 pages x 20 FCFA = **2.000.000**

Q. Voyage d'études (USA, 2 cadres, 1 mois) = **5.000.000**

TOTAL = 80.415.000

(Quatre vingt millions quatre cent quinze mille francs
CFA)